

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

05 juin 2020

Date d'affichage :

05 juin 2020

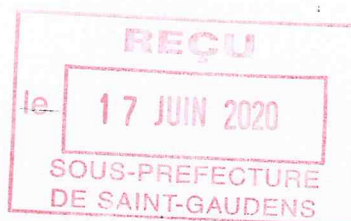
ObjetIndemnité du comptable
régisseur.

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 juin 2020 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, ARIES Fabienne, WINTERSTEIN Martine, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, BALLARIN Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel

Secrétaire de séance :

Mme VEYRIES Nadine

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,
Vu l'arrêté interministériel du 1 septembre 1983, relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas allouer d'indemnité à Madame le comptable régisseur.

Vote > Pour : 0 ; Abstention : 0 ; Contre : 11

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture
de Saint-Gaudens

Le 15 juin 2020

Publié ou notifié le

Fait à BARBAZAN



Le 12 juin 2020
Le Maire